

# LIVRET D'ACCUEIL

HÔPITAL DE JOUR

« LES CEDRES »

4 Rue du Docteur Charcot

25 220 NOVILLARS

Tel : 03.81.60.58.29

Fax : 03.81.60.58.48



Livret réalisé en août 2017 par l'équipe des Cèdres

## SOMMAIRE

Editorial	p 2
Présentation de l'hôpital de jour	p 3
L'Accueil	p 4
Le suivi : prise en soins proposée pour votre enfant ainsi que sa famille	p 5
Une équipe interdisciplinaire à votre écoute	p 7
Les structures associées aux Cèdres	p 8
Les liens avec les professionnels	p 8
Formalités administratives	p 9
Fournitures nécessaires au suivi en hôpital de jour	p 10
Vos droits	p 11
Charte Européenne des droits de l'enfant hospitalisé	p 13
Questionnaire de satisfaction	p 15
Accès	p 16

## EDITORIAL

Bienvenue aux Cèdres.

Cet hôpital de jour va devenir un lieu de référence pour accompagner votre enfant, dans les difficultés qui peuvent jaloner son parcours de vie.

Le suivi de votre enfant se fera dans un cadre pluridisciplinaire associant la dimension médicale, psychologique, rééducative, scolaire et sociale.

L'équipe de soin des « Cèdres » est une équipe sur laquelle vous pouvez compter.

Dr. Dominique FREMY

## PRESENTATION DE L'HÔPITAL DE JOUR

« Les Cèdres » est un hôpital de jour destiné aux enfants de 2 à 11 ans souffrant de troubles psychopathologiques :

- Difficultés survenant au cours de l'enfance,
- Troubles des conduites et/ou émotionnels sévères,
- Troubles Envahissant du Développement (TED)/ Troubles du Spectre Autistique (TSA),
- ...

ne leur permettant pas d'être maintenus dans le cadre scolaire à temps complet.

Les principales missions de l'hôpital de jour visent à :

- Répondre le plus précocement possible à la demande de soins émanant des familles et/ou des institutions,
- Accueillir et soutenir l'enfant et sa famille,
- Proposer un accompagnement et des soins adaptés aux besoins de l'enfant,
- Travailler au parcours de soin de l'enfant

Le Pôle de l'Enfant et de l'Adolescent du Centre Hospitalier de Novillars dispose de 3 hôpitaux de jour appartenant au service public :

- « Les Cèdres », 4 Rue du Docteur Charcot à Novillars,
- « le CATIJ », 13 Rue des Jardins à Besançon,
- « Passer'Ailes », 17 Rue de Morteau à Pontarlier.

## L'ACCUEIL

- A l'admission, après l'indication posée par un professionnel de santé, votre enfant et vous-même serez reçus par le médecin responsable qui vous présentera l'hôpital de jour.
- Lors de la deuxième rencontre avec le médecin responsable, en concertation avec vous, un projet individuel personnalisé pour votre enfant sera établi. Il vous permettra de construire l'accompagnement de votre enfant parmi différents soins proposés.

A l'issue de ces rencontres, vous visiterez avec votre enfant l'hôpital de jour « les Cèdres », accompagné du soignant qui sera référent de votre enfant.

# LE SUIVI : PRISE EN SOINS PROPOSEE POUR VOTRE ENFANT AINSI QUE SA FAMILLE

- Nous pouvons vous proposer, en termes de soins :
  - **pour votre enfant :**
    - ❖ Un accompagnement psychologique individuel
    - ❖ Une psychothérapie
    - ❖ Des groupes thérapeutiques avec différentes médiations d'expression ou de création (jeux, terre, arts plastiques, contes, chant, bois, ordinateur, expression corporelle, sport)
    - ❖ Des repas thérapeutiques
    - ❖ De la psychomotricité
    - ❖ Un accueil scolaire spécialisé en partenariat avec les écoles.

- **Pour vous :**

- ❖ Des entretiens familiaux
- ❖ Des entretiens père-mère-enfant
- ❖ Des entretiens parentaux.

Vous pouvez bien sûr, nous faire part de vos habitudes éducatives afin qu'elles soient prises en compte dans le Projet Individuel de Soins.

- La durée de suivi n'est pas fixée et le rythme de venue de votre enfant s'ajustera à son évolution. Votre enfant pourra être accueilli à temps partiel de une à trois demi-journées par semaine :
- ❖ Accueil des petits (de 2 à 6 ans) les lundis, jeudis de 9h 30 à 13h.
- ❖ Accueil des grands (de 6 à 11 ans) les lundis, jeudis de 13 h 30 à 16 h 30, les mardis de 12 h à 16 h.
- ❖ L'accueil du vendredi de 10h à 13h ou de 13h à 15h30 varie en fonction des besoins des enfants et des années (soit accueil des petits, soit accueil des grands).
- ❖ Accueil spécifique le mercredi d'Unité de Soins du Mercredi de 10h à 16h.

# UNE EQUIPE INTERDISCIPLINAIRE A VOTRE ECOUTE

## Psychiatre des Hôpitaux :

Dr Evelyne LETOUBLON

## Psychologues :

Madame Myriam MAHJOUB-EVRARD

## Infirmiers :

Madame Linda CLAVERIA

Madame Agnes DEBROWOLSKA

Madame Florie GARCIA

Madame Françoise LEGAIN

Monsieur Jean-Bertrand PASQUIER

Madame Justine VIENOT

## Psychomotricienne :

Madame Pauline CUSSAC

## Enseignante spécialisée :

Madame Joëlle DUPONT

## Agents des services hospitaliers :

Madame Lucie COPPOLA

Madame Annie CUCHE

## Secrétaire :

Monsieur Pascal MAZALREY

## Cadre de santé :

Madame Monique SCHULTZ

## **LES STRUCTURES ASSOCIEES AUX CEDRES**

A l'issue du suivi de votre enfant « aux Cèdres », un relais si besoin, peut vous être proposé, comme un suivi en Centre de Guidance Infanto-Juvenile par exemple, ou vers d'autres structures de santé ou médico-sociales.

## **LES LIENS AVEC LES PROFESSIONNELS**

Nous travaillons en relation avec les différents services et professionnels avec lesquels vous avez été ou vous êtes encore en relation : Education Nationale, professionnels libéraux (orthophonistes, médecins généralistes,...), services médico-sociaux, services sociaux, services hospitaliers, services éducatifs, MDPH...

Nous nous mettons en contact avec ces professionnels, toujours avec votre accord et nous le faisons dans le respect du secret professionnel.

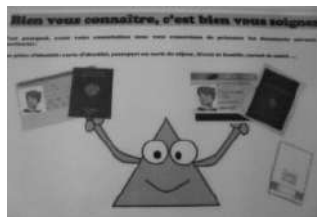
Les professionnels des « Cèdres » peuvent également être contactés par les structures que vous fréquentez par ailleurs. Ces liens sont conçus pour favoriser la cohérence de l'accompagnement de votre enfant.



## FORMALITES ADMINISTRATIVES

- Lors de l'admission de votre enfant « aux Cèdres », un dossier administratif sera ouvert. Il vous sera demandé la carte d'identité de votre enfant ou le livret de famille, votre carte vitale et votre attestation de Sécurité Sociale, Mutuelle, CMU ou AME. Cela permettra le financement, par la Sécurité Sociale, du suivi de votre enfant « aux Cèdres ».
- Un accompagnement pour votre enfant, par un chauffeur de taxi conventionné de votre choix ou sur notre proposition pourra vous être proposé après accord de la Sécurité Sociale et entente préalable si les trajets sont supérieurs à 130 kms.

Si vous avez un imprévu le jour de l'accompagnement, vous devez contacter le chauffeur de taxi pour annuler les frais de déplacement qui sinon vous seront facturés.



- Il vous sera également demandé de signer une fiche d'accord de prise en charge.
- Afin de mettre à jour le dossier de votre enfant, nous vous demandons de nous communiquer tous changements administratifs ou numéros de téléphone au cours de la prise en charge de votre enfant.

## **FOURNITURES NECESSAIRES AU SUIVI EN HÔPITAL DE JOUR**

### **Un sac contenant :**

- Une paire de chaussons
- Couches et lingettes si nécessaire
- Un nécessaire de toilette (brosse à dents et son étui, dentifrice).

Pour éviter la perte de vêtements, nous vous conseillons de les marquer au nom de votre enfant.

## **VOS DROITS**

### **Secret professionnel**

Tous les membres de l'équipe et les stagiaires sont tenus au secret professionnel. Nous vous demandons également la plus grande discrétion par rapport aux autres personnes que vous pourrez rencontrer à l'hôpital de jour.

### **Règlement intérieur**

Le règlement intérieur est à votre disposition. Vous pouvez en prendre connaissance sur demande, auprès de la cadre de santé et/ou de la secrétaire.

### **En cas de traitement médical**

Au cours de l'année, si votre enfant doit suivre un traitement prescrit par un médecin extérieur à l'hôpital de jour, nous vous demandons de nous informer et de nous fournir la photocopie de l'ordonnance.

## **Soins somatiques**

Lors de l'admission de votre enfant et tout au long de son suivi, une évaluation de sa douleur ainsi que de son état nutritionnel sera réalisé.

## **Le Dossier patient**

L'hôpital de Jour répond à la loi du 04 mars 2002.

- Un dossier de soin informatisé et confidentiel est ouvert au nom de votre enfant. Seuls les professionnels du Centre Hospitalier de Novillars, tenus au secret professionnel, y ont accès. La communication de documents ou de données à d'autres professionnels, si besoin, s'effectue avec votre accord et selon les lois et réglementations en vigueur.  
Titulaire de l'autorité parentale, vous pouvez disposer d'un droit d'accès à son dossier en adressant par écrit une demande au Directeur de l'Etablissement, sauf si votre enfant s'y oppose.
- Il inscrit dans ses valeurs de soins la Charte Européenne de l'Enfant Hospitalisé que vous pouvez retrouver ci-après.

# CHARTRE EUROPEENNE DE L'ENFANT HOSPITALISE

« Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit  
fondamental, particulièrement pour les enfants »

L'UNESCO

*Cette charte résume et réaffirme les droits des enfants  
hospitalisés\**

**1** - L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

**2**- Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

**3** - On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela entraîne un supplément financier ou une perte de salaire.

On informera les parents sur les règles de vie et les modalités de fonctionnement propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

**4** - Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.

On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

**5** - Les enfants et les parents ont le droit d'être informés pour participer à toutes les décisions concernant la santé et les soins.

On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable.

**6** - Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

**7** - L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

**8** - L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

**9** - L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins à chaque enfant.

**10** - L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

*\*Charte rédigée à Leiden (Pays-Bas) en 1988 lors de la première conférence européenne des associations « Enfants à l'Hôpital »*

## **QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION**

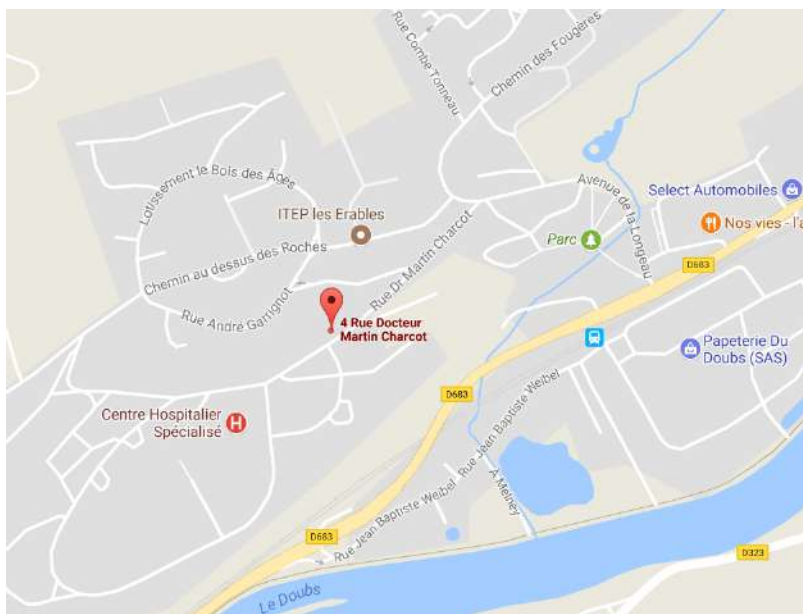
A l'issue du suivi de votre enfant « aux Cèdres », nous avons besoin de votre avis sur votre accueil. Nous vous proposons de remplir ce questionnaire que vous pourrez déposer dans la boîte aux lettres de notre structure. Ce questionnaire est confidentiel et anonyme.

En cas de mécontentement concernant le suivi de votre enfant, vous pouvez en parler au médecin responsable ou au cadre de santé. Toutefois, vous pouvez également faire part de vos observations écrites et motivées au Directeur de l'Etablissement.



## PLAN D'ACCES « LES CEDRES »

**4 Rue du Docteur Charcot**  
**25 220 NOVILLARS**  
**☎ : 03.81.60.58.29**  
**Fax : 03.81.60.58.48**





**QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL DE SATISFACTION**  
**« LES CEDRES »**

**1. Par qui avez-vous eu connaissance de notre service?**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Education Nationale    | <input type="checkbox"/> médecin traitant    |
| <input type="checkbox"/> Professionnel libéraux | <input type="checkbox"/> un service éducatif |
| <input type="checkbox"/> Centres médico-sociaux | <input type="checkbox"/> Autres              |

**2. Si "Autres", pouvez- vous préciser ?**

**3. Est-ce la première fois que vous venez dans notre structure ?**

- Oui       non, préciser combien?

**4. Que pensez- vous de la signalisation d'accès (panneau de direction ou signalisation à l'extérieur du bâtiment) à notre service?**

- Très satisfaisante     Assez satisfaisante     Satisfaisante  
 Insatisfaisante       Très insatisfaisante

**5. Que pensez- vous de l'accès à nos locaux (bus, parking,...)?**

- Très satisfaisant     Assez satisfaisante     Satisfaisant  
 Insatisfaisant       Très insatisfaisant

**6. Que pensez- vous de l'accessibilité à nos locaux pour les personnes à mobilité réduite ?**

- Très satisfaisante     Assez satisfaisante     Satisfaisante  
 Insatisfaisante     Très insatisfaisante

**7. Que pensez- vous de l'aménagement des locaux?**

- Très satisfaisant     Assez satisfaisante     Satisfaisant  
 Insatisfaisant     Très insatisfaisant

**8. Êtes- vous satisfait des prestations hôtelières ?**

- Très satisfait     Assez Satisfait     Satisfait  
 Insatisfait     Très insatisfait

**9. A-t-il été possible de répondre rapidement à votre demande de soin ?**

- Très satisfait     Assez Satisfait     Satisfait  
 Insatisfait     Très insatisfait

**10. L'accueil téléphonique est-il ?**

- Très satisfaisant     Assez satisfaisante     Satisfaisant  
 Insatisfaisant     Très insatisfaisant

**11. Le mode de prise en charge et le suivi qui vous sont proposés vous paraissent ?**

- Très satisfaisant     Assez satisfaisante     Satisfaisant  
 Insatisfaisante     Très insatisfaisant

**12. Votre implication au niveau des soins vous paraît ?**

- Très satisfaisante     Assez satisfaisante     Satisfaisante  
 Insatisfaisante     Très insatisfaisante

**13. Les informations qui vous sont délivrées pour la fin de votre prise en charge (arrêt du suivi, orientations vers d'autres professionnels, etc...) vous paraissent ?**

- Très satisfaisantes     Assez satisfaisantes     Satisfaisantes  
 Insatisfaisantes     Très insatisfaisantes

**15. Pouvez-vous nous donner votre opinion générale. Êtes-vous ?**

- Très satisfait     Assez Satisfait     Satisfait  
 Insatisfait     Très insatisfait

**16. Aujourd'hui, par rapport à votre première venue dans notre unité, ressentez-vous ?**

- Une nette amélioration     Une légère amélioration  
 Une amélioration     Pas de changement     Une dégradation

**17. Avez-vous des remarques à faire ou des suggestions à formuler? N'hésitez pas à nous les communiquer.**